



CHÈQUE-VACANCES 2025

CONDITION D'ATTRIBUTION DES CHÈQUES VACANCES 2025

- ❖ Être embauché avant le 03/05/2025 (date d'embauche)
- ❖ Contrat d'apprentissage-CDI-CDD ou Alternant
- ❖ Date limite d'inscription jusqu'au 02/05/ 2025
 Pas de dérogation passée cette date
- ❖ Paiement par chèque à l'ordre du CSE ADF (en 1 seule fois) ou espèces.
- ◆ 1 carnet par salarié de 200€

COURRIEL:

SALAIRE + rubrique1110 ; 1120 ; 1295	PARTICIPATION CSE	PARTICIPATION SALARIE
≤ 1850 €	150 €	50 €
1851 € ≥ 2100 €	140 €	60 €
2101 € ≥ 2350 €	130 €	70 €
2351 € ≥ 2600 €	115 €	85 €
≥ 2601 €	100 €	100 €

COUPON RÉPONSE

NOM - PRÉNOM LIEU D'EMBAUCHE SECTION N° MATRICULE ADF

ADRESSE :

TELEPHONE :

*L'attribution des chèques vacances ne sera effective qu'après paiement de la participation salariale

Date de distribution 13-juin 2025

Contact CSE UES PACA: Valérie MULLER Tel: 06-29-66-02-27

Arnaud PREVOT Tel: 06-73-67-23-55